

GUIDE POUR PARAMÉTRER MON COMPTE FACEBOOK

MAI 2016

Pour modifier les paramètres de mon compte Facebook, je vais dans la flèche à droite et une fois que le menu se déroule, je choisi "paramètres" :

Retrouver des ami	• 🗶 🖪 🛞 🕐
	Vos Pages : edunet.ch
Actualiser m	Créer une Page Gérer la Page
storique personne	Créer un groupe Vos groupes
A	Créer des publicités Publicité sur Facebook
ion kar	Historique personnel 2 Préférences du fil d'actualité Paramètres Déconnexion

Je ne sais jamais qui se cache derrière un nom, un profil, même si on a des amis en commun. **Je n'accepte que les amis que je connais dans la vraie vie** !

Je paramètre mon compte pour que seul mes amis puissent voir le contenu de mon FB :

Général Sécurité	Paramètres et outils de	e confidentialité	and the second s	
	Qui peut voir mon contenu ?	Qui peut voir vos futures publications ?	Amis	Modifie
Confidentialité Journal et identification Blocage		Examinez toutes les publications et tous les contenus dans lesquels vous êtes identifié(e)	Here and the second	Utiliser l'historique personne
Langue		Limiter l'audience des publications que vous avez ouvertes aux amis de vos amis ou au public ?	Limiter l'audien	ce des anciennes publication
Notifications Mobile Abonné(e)s	Qui peut me contacter ?	Qui peut vous envoyer des invitations à devenir amis ?	Tout le monde	Modifie
Applications	Qui peut me trouver avec une recherche ?	Qui peut vous trouver à l'aide de l'adresse électronique que vous avez fournie ?	Amis et leurs amis	Modifie
Publicités Paiements		Qui peut vous trouver à l'aide du numéro de téléphone que vous avez fourni ?	Amis	Modifie
Espace Assistance Vidéos		Voulez-vous que les moteurs de recherche en dehors de Facebook affichent votre profil ?	Non	Modifie

Mes amis sont mes pires ennemis sur les réseaux sociaux, car ils n'ont pas toujours conscience de la sécurité et des conséquences de leurs actes.

Donc je surveille les photos où je suis tagué et <u>je contrôle ce qui va être mis dans mon journal avant</u> la publication :

¢ [®] Général <mark>じ</mark> Sécurité	Paramètres d'identifica	ation et de journal		
D Confidentialitá	Qui peut ajouter des contenus sur mon journal ?	Qui peut publier dans votre journal ?	Moi uniquement	Modifier
Journal et identification Blocage		Examiner les publications dans lesquelles vos ans vous identifient avant qu'elles n'apparaissent sur votre journal ?	Oui	Modifier
Notifications	Qui peut voir les contenus de mon journal ?	Examiner ce que d'autres peuvent voir de votre journal		Aperçu du profil en tant que
Mobile Abonné(e)s		Qui peut voir les publications dans lesquelles vous êtes identifié(e) sur votre journal ?	Amis	Modifier
Applications		Qui peut voir ce que d'autres personnes publient sur votre journal ?	Amis	Modifier
Paiements S Espace Assistance Vidéos	Comment gérer les identifications que d'autres personnes ajoutent et les suggestions d'identification ?	Examiner les identifications que d'autres ajoutent vos propres publications avant qu'elles n'apparaissent sur Facebook ?	Oui	Modifier
		Lorsque vous êtes identifié(e) dans une publication, qui devrait avoir accès à cette information, si ce n'est pas déjà le cas ?	Amis	Modifier
		Qui voit les suggestions d'identification lorsque de photos dans lesquelles vous semblez apparaitre sont téléchargées ?	Personne	Modifier

Pour éviter de me faire pirater mon compte, je mets l'alerte de connexion :

♦ [®] Général Sécurité	Paramètres de sécurite	5	
 Confidentialité Journal et identification Blocage Langue Notifications Mobile Abonné(e)s 	Alertes de connexion	Vous recevez une alerte quand quelqu'un ouvre votre compte dans un appareil ou un navigateur non reconnu. F: Notifications Recevoir les notifications Fermail Alertes de connexion par e-mail a Ne paur courcir les alsues par e-mail Enregistrer les modifications Annuler	
Publicités	Approbations de connexion	Utilisez votre téléphone comme moyen de sécurité supplémentaire afin d'empêcher d'autres personnes de se connecter à votre compte.	Modifier
	Générateur de code	Utilisez l'application Facebook pour obtenir des codes de sécurité lorsque vous en avez besoin.	Modifier

Je choisis un mot de passe solide :

Je mets des lettres majuscules et minuscules + des chiffres + des caractères spéciaux.

Pour éviter que quelqu'un pirate mon compte. Je ne le donne à personne, même à mes meilleurs amis !

Je vérifie la solidité de mon mot de passe sur :

http://assiste.com/Mots_de_passe_Test_de_solidite.html

(Descendre dans la page et écrire le mot de passe dans le carré blanc).

Lorsque je poste des photos, je réfléchis d'abord à ce que les gens vont penser de moi si je mets cette photo. <u>Puis je décide **qui peut voir mes photos**</u>. Je peux différencier d'une photo à l'autre.

1. Aller dans mon historique personnel :



2. Choisir dans le menu de gauche les photos :



J'obtiens ainsi toutes les photos que j'ai publiées et je peux définir pour chacune d'entre-elles qui peut les voir en cliquant sur la petite flèche à droite, il y a alors un menu déroulant qui apparaît :



Je peux aussi choisir qui voit avec qui je suis ami :

1. Aller dans le menu "amis" :



2. Appuyer sur le crayon à droite, puis sur "modifier la confidentialité" :



3. Un menu s'affiche et je peux modifier les paramètres pour voir qui peut voir ma liste d'amis et qui peut voir les mentions que je mets. Pour ça, cliquer sur les petites flèches à droite :

Modifier la confidentialité	×
Liste d'amis	
Qui peut voir votre liste d'amis ? Rappel : vos amis contrôlent qui peut voir leurs liens d'amitié dans leur propre journal. Si des utilisateurs peuvent consulter votre lien d'amitié dans un autre journal, ils pourront y accéder dans le fil d'actualité, dans les résultats de recherche et à d'autre endroits sur Facebook. Ils pourront également voir vos amis communs dans votre journal.	Public •
Abonné(e) Qui peut voir les personnes et listes que vous suivez ? N'oubliez pas – Les personnes auxquelles vous êtes abonné(e) le savent.	Public •
En savoir plus	ок

4. Une fois que j'ai mis les paramètres que je veux, j'appuie sur "Ok" pour les enregistrer :



<u>Facebook et la loi suisse (tiré de "petit guide à l'usage des jeunes et moins jeunes" de</u> <u>Sébastien Gogniat)</u>

(http://www.prevention-web.ch/doc/guide_facebook.pdf)

Quels que soit les paramètres de confidentialité de ton compte, tu n'as pas le droit de...

X Insulter une personne. (art. 177 du Code pénal)

- ✗ Divulguer des informations fausses ou qui ne sont pas du domaine public. (art. 173 et 174 du Code pénal, diffamation et calomnie).
- ✗ Filmer ou enregistrer une personne sans son accord, même sans la publier. (art. 179ter et 179quater du Code pénal).
- ✗ Publier une photo d'une personne sans son accord. (art. 28 du Code civil).

✗ Montrer des images ou vidéos pornographiques (sur ton téléphone portable par exemple) à une personne de moins de 16 ans. (art. 197 du Code pénal).

Pour en savoir plus : www.prevention-web.ch CYCLE 3 > Internet > Loi

En résumé...

- N'accepte que des personnes que tu connais
- Ne dévoile aucune information personnelle
- Réfléchis bien avant de publier une photo
- Ne règle pas tes comptes derrière ton écran
- Si tu as des soucis, parles-en à un adulte
- Choisis un bon mot de passe, et donne-le à personne

